

# GRILLE DE SELECTION DU BERGER DU GOS D'ATURA CATALA (BERGER CATALAN)

EXC = Excellent  
 TB = Très Bon  
 RE = Régionale d'élevage  
 NE = Nationale d'élevage  
 SPE = Spéciale de race  
 CHPT = Championnat de France

TC = Test de Caractère  
 EATT = Examen d'Aptitude au Travail sur Troupeau  
 CANT = Certificat d'Aptitude au Troupeau  
 NHAT = Natural Herding Aptitude Test



Adoptée par la commission d'élevage de la SCC le : 25/06/2025

Approuvée par le comité de la SCC le : 03/07/2025

1 point / 6	2 points / 6	3 points / 6	4 points / 6	5 points / 6	6 Points
	RECONNU	SELECTIONNE	RECOMMANDE	ELITE B	ELITE A
CONFIRME*	Sujet CONFIRME + 1 EXC dans une exposition + CANT/ NHAT, ou CSAU, ou TC ou EATT ou Brevet (donnant accès à la classe travail) + Dysplasie de la hanche : lecture A ou B	Sujet CONFIRME + Dysplasie de la hanche : lecture A, ou B + 1 EXC en SPE ou RE ou CHPT ou NE + CANT/NHAT ou TC ou CSAU ou EATT ou Brevet (donnant accès à la classe travail)	Sujet CONFIRME + TC ou CSAU ou CANT/NHAT ou EATT ou Brevet (donnant accès à la classe travail) + 2 EXC en RE, CHPT ou NE ou 1 EXC en RE, CHPT, NE et 1 EXC en SPE sous 2 juges différents + Dysplasie de la hanche : lecture A ou B	Sujet CONFIRME ayant produit en 1 <sup>ère</sup> génération : <b>Mâle</b> : 3 descendants cotés 4 points avec 2 lices minimum <b>Femelle</b> : 3 descendants cotés 4 points en 2 portées minimum + Compatibilité génétique avec ses descendants +Dysplasie de la hanche : lecture A ou B	Sujet RECOMMANDE ayant produit en 1 <sup>ère</sup> génération : <b>Mâle</b> : 3 descendants cotés 4 points avec 2 lices minimum <b>Femelle</b> : 3 descendants cotés 4 points en 2 portées minimum + Compatibilité génétique avec ses descendants

NB : \*Les chiens devront être obligatoirement confirmés à l'exception des chiens vivant à l'étranger

- Pour les chiens vivant en France, la lecture des radios de dysplasie doit être réalisée obligatoirement par l'un des lecteurs officiels du club de race.
- Le propriétaire et l'éleveur du chien sont habilités à faire la demande de cotation

- Pour les cotations 2 à 6 les sujets devront avoir leur identification ADN enregistrée à la SCC

Pour tous les sujets qui obtiennent une cotation de 2 à 4 ou un titre de champion pour lesquels l'identification génétique est requise, l'empreinte doit être enregistrée dans la base de données SCC.

Pour tous les sujets qui obtiennent une cotation 5 ou 6, la compatibilité de filiation des descendants doit être enregistrée dans la base de données de la SCC ainsi que l'empreinte ADN du sujet.